

Lutter contre les discriminations basées sur le genre en milieu scolaire :

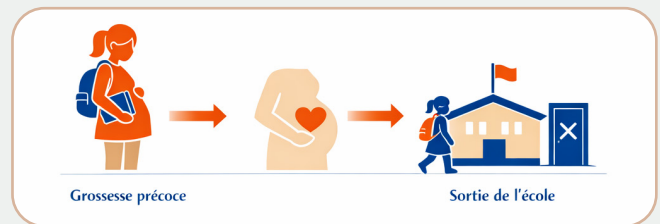
Garantir le droit à l'éducation des adolescentes enceintes et des mères adolescentes à Kinshasa.

I. Contexte et justification

À Kinshasa, comme dans d'autres contextes urbains de la République démocratique du Congo (RDC), la grossesse à l'adolescence constitue un enjeu majeur de santé publique, d'éducation et d'égalité de genre. Selon le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), bien que le taux de fécondité des adolescentes ait diminué au cours de la dernière décennie, il demeure élevé, avec **91 naissances pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans en 2024**, contre 138 pour 1 000 en 2014, ce qui continue d'avoir des répercussions importantes sur la scolarisation et le bien-être des jeunes filles.

Les données régionales et nationales montrent que les grossesses précoces figurent parmi les **principales causes de déscolarisation des filles au niveau secondaire**. En Afrique subsaharienne, l'UNESCO estime que **moins de 5 % des filles ayant abandonné l'école à la suite d'une grossesse parviennent à réintégrer le système éducatif**, ce qui transforme souvent la grossesse précoce en exclusion scolaire définitive. En RDC, les analyses convergent pour indiquer que les normes sociales discriminatoires, la stigmatisation et l'absence de mesures d'accompagnement scolaire renforcent ce phénomène.

Face à cette réalité, le ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté a franchi une étape politique majeure en publiant, le **14 juillet 2025**, une **note circulaire officielle interdisant**



l'exclusion des élèves filles enceintes des établissements scolaires. Cette circulaire (réf. **N° MINEDUNC/SG/80/DEVC/90/1245/2025**) rappelle que « *rien ne justifie l'exclusion des filles enceintes du système éducatif dès lors qu'elles n'ont pas manifesté la volonté de quitter l'école* » et engage tous les établissements scolaires, publics et privés, à garantir leur maintien sans conditions administratives ou sanctions discriminatoires.

Des recherches limitées ont exploré comment les environnements scolaires influencent la sécurité, l'inclusion et les trajectoires éducatives des adolescentes enceintes et des filles-mères.

Cette étude comble cette lacune en explorant les expériences de discrimination basée sur le genre à l'école, ainsi que dans quelle mesure ces élèves peuvent poursuivre leur éducation pendant et après la grossesse. Cette étude qualitative s'appuie sur 20 entretiens approfondis et 1 groupe de discussion avec des adolescentes enceintes et les filles-mères ayant fréquenté l'école, ainsi que 34 entretiens approfondis avec le personnel éducatif et les parties prenantes.

II. Principales formes de discriminations identifiées

Les témoignages recueillis mettent en évidence plusieurs formes de discriminations subies par les filles enceintes et les filles-mères :

- **Stigmatisation et moqueries** : les adolescentes enceintes font l'objet de regards accusateurs, de propos humiliants et de commérages de la part de leurs pairs, mais aussi parfois d'enseignants.

“ Que les camarades de classe arrêtent de se moquer des autres et les profs qui vous rappellent la grossesse à chaque chose que vous faites en classe « tu es enceinte, est-ce que c'est nous qui t'avions envoyé » ? Que les profs arrêtent de donner certains travaux aux personnes enceintes en ne tenant pas compte de leur grossesse, de la même façon que les autres, une forte gymnastique de la même façon que les autres même si tu as des douleurs. (Ancienne élève, 17 ans) ”

- **Exclusion scolaire directe ou indirecte**: certaines écoles découragent explicitement la fréquentation scolaire pendant la grossesse, surtout en dehors des classes terminales ; d'autres appliquent des règles rigides (retards non tolérés, absence d'aménagements) qui rendent la poursuite des études quasi impossible.

“ si l'école te soutien cela va te permettre de continuer les études et si tu accouches tu vas poursuivre ; lorsque les écoles limitent déjà les filles enceintes, lorsqu'elles vont accoucher elles n'auront pas le courage de venir poursuivre les cours car tu auras d'autres taches de t'occuper de l'enfant ; donc que les écoles autorisent aux filles enceintes de suivre les cours afin de bien achever leurs cursus scolaires. (Ancienne élève, 16 ans) ”

- **Discriminations institutionnelles** : Il existe souvent une absence de politiques claires, de programmes et pratiques d'inclusion, de rattrapage scolaire ou d'accompagnement psychosocial pour les adolescentes enceintes et filles-mères.

“ Premièrement que les filles enceintes soient considérées, car s'il y avait la considération nous n'allions pas abandonner l'école, nous allions poursuivre afin d'obtenir le diplôme d'état. C'est le manque de considération qui nous fait fuir l'école. Pour nous les filles-mères, qu'ils nous acceptent comme nous sommes pour nous donner le courage de poursuivre nos études ; s'ils ne nous acceptent pas nous n'aurons pas le courage de poursuivre car nous allons vivre avec des limitations, la peur, les insultes, etc. Dans notre école, les filles enceintes ne sont pas autorisées d'étudier et pour les filles-mères qui doivent d'abord s'occuper des enfants, les retards ne sont pas tolérés ; une fois que tu arrives en retard, la porte est fermée et tu rentres à la maison. Être puis l'école il faut y aller tôt, je ne sais pas réveiller l'enfant à cette heure-là pour l'apprêter, ça ne va pas marcher. Qu'ils nous acceptent et même si nous arrivons en retard qu'ils comprennent que nous avons des enfants, pour nous permettre d'avancer. (Ancienne élève, 16 ans) ”

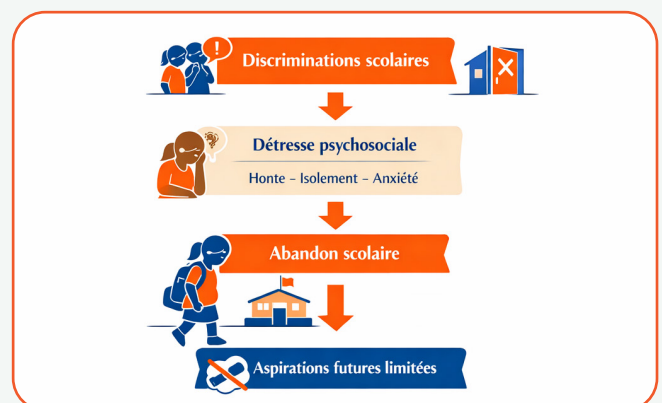
- **Pressions sociales et familiales** : les réactions négatives des familles face à la grossesse (colère, retrait du soutien financier, expulsion temporaire du domicile) aggravent la vulnérabilité scolaire des adolescentes.

“ Papa s'était aussi fâché. Il avait dit qu'il n'allait plus me scolariser et que je devais quitter sa maison. Il fallait qu'on aille me laisser dans la famille du garçon. On m'a laissée dans la famille du garçon. (Ancienne élève, 17 ans) ”

III. Effets des discriminations sur la scolarité et le bien-être

Les discriminations vécues ont des impacts multiples et cumulatifs:

- **Abandon ou interruption de la scolarité**, souvent dès la révélation de la grossesse.
- **Détresse psychosociale** : sentiment de honte, isolement, perte d'estime de soi et anxiété face à l'avenir et idées suicidaires.
- **Restriction des aspirations futures**, malgré une forte volonté exprimée par les adolescentes de reprendre les études ou d'accéder à des formations professionnelles.



Recommandations politiques et opérationnelles exprimées par les participantes

À l'attention des décideurs politiques du système éducatif

- Appliquer la décision politique nationale qui garantit le maintien et le retour à l'école des adolescentes enceintes et filles-mères, sans discrimination.
- Adopter ou renforcer des dispositions légales interdisant explicitement les exclusions et sanctions liées à la grossesse en milieu scolaire.
- Intégrer la question de la prévention de la grossesse chez l'adolescente et de l'égalité de genre dans les politiques éducatives et les plans sectoriels.

Toujours, il faut partir de la discipline préventive. Une discipline préventive vaut mieux que les sanctions.
Chef d'établissement scolaire

- Renforcer la formation des enseignants à l'inclusion, à la sensibilité au genre et à la gestion des apprenants divers est essentiel pour améliorer les résultats éducatifs des groupes marginalisés

À l'attention des directions d'écoles et du personnel scolaire

- Mettre en place des mécanismes d'accueil et d'accompagnement (référents, cellules d'écoute, suivi individualisé).
- Autoriser des aménagements scolaires raisonnables : tolérance des retards liés à la maternité, cours de rattrapage, flexibilité des évaluations.
- Former enseignants et personnels éducatifs à la non-discrimination, à l'éthique professionnelle et au soutien psychosocial.

À l'attention des autres parties prenantes (communautés, ONG, partenaires)

- Sensibiliser les familles et communautés pour réduire la stigmatisation, les tabous culturels et encourager le soutien aux adolescentes enceintes et filles-mères.
- Développer des **programmes complémentaires** : soutien financier, garderie communautaire, formations professionnelles.
- Renforcer les partenariats entre écoles, services sociaux et organisations communautaires.

“ Je donnerais comme suggestion aux autorités de l'école de permettre les filles mères ou bien les ados enceintes de continuer leurs études. D'être là comme un pilier pour les soutenir, les fortifier. Parce que moi, ce qui m'est arrivé, je ne souhaiterais pas que ça puisse arriver à d'autres adolescents. De les permettre à continuer. On dit que la grossesse n'est pas une maladie. Avec la grossesse, on peut tout faire. De les laisser faire leurs études normalement, comme toute personne. Parce que lorsqu'on les chasse ou bien on les déclasse en étant ados, on a du mal à se gérer. Voilà pourquoi ça nous pousse à aller plus loin. Ça nous pousse même à avoir des arrière-pensées. Ça peut aussi pousser quelqu'un à la mort parce qu'il n'a pas pu supporter la dépression de la famille, de l'école même. Or, si l'école nous permet de continuer avec une grossesse nos études, ça pourra aussi nous aider. C'est un courage de leur part aussi qui va nous donner la force à continuer. ”

“ J'accoucherai, l'enfant grandira, et je retournerai à l'école. Pour les besoins de l'enfant et ma scolarité, je prie pour que Dieu touche le cœur de Papa, qu'il me scolarise comme il le faisait avec le peu qu'il gagne, que j'étudie et que l'enfant soit élevé. J'irai à l'école et s'il s'agit de vendre, je le ferai pour que l'enfant soit élevé parce qu'il ne sait rien. (Elevé de 16 ans) ”

“ Je pourrais dire qu'elles pourraient nous soutenir premièrement avec des formations. Même pas avoir des diplômes, mais avec des formations, ça pourrait nous aider à faire grandir aussi nos bébés, et qu'eux aussi puisse grandir, comment dirais-je, « na ba normes moko ya malamu ». Si, comment on appelle, « ba ONG » nous permettent de suivre des formations pour nous permettre d'apprendre et de nous occuper de nos tout-petits. (Elevé de 16 ans, 2ème secondaire ancien système) ”

Conclusion

Les résultats montrent un écart persistant entre ce cadre normatif et les pratiques scolaires réelles. Malgré l'existence de politique en faveur du maintien des filles enceintes dans les milieux scolaires, de nombreuses adolescentes continuent de faire face à un environnement scolaire hostile et peu inclusif, marqué par la stigmatisation et l'absence d'aménagements scolaires. Cette situation contribue à l'abandon scolaire précoce et limite durablement les opportunités éducatives et socioéconomiques de ces jeunes filles malgré leur désir de poursuivre leurs études et de construire un avenir meilleur pour elles-mêmes. Ces discriminations basées sur le genre en milieu scolaire constituent un obstacle majeur à la réalisation de ce droit fondamental à l'éducation pour tous et spécifiquement pour les filles. Une action concertée, fondée sur des politiques inclusives, des pratiques scolaires bienveillantes et un changement des normes sociales, est indispensable pour garantir une éducation équitable et inclusive pour toutes.

À propos d'Ipas RDC

Ipas RDC est une organisation membre du **réseau Ipas**, engagée pour la promotion des Droits à la Santé Sexuels et Reproductive des femmes et des filles en République Démocratique du Congo. L'organisation contribue au renforcement de systèmes institutionnels et sociaux durables, résilients et sensibles au genre, afin de permettre à chaque femme et chaque fille d'exercer des choix libres et éclairés concernant son corps, sa vie et son avenir.

Cette publication a bénéficié du soutien de la Global Partnership for Education – Knowledge and Innovation Exchange (**GPE KIX**), une initiative conjointe avec le Centre de recherches pour le développement international (**CRDI/IDRC**), **Canada**.

Les points de vue exprimés dans le présent document ne reflètent pas nécessairement ceux du CRDI/IDRC ni de son Conseil des gouverneurs.



Pour en savoir plus sur notre projet :

www.ipas.org/YouthSafeSchools

© Ipas RDC 2026